







## **DEMANDE DE SUBVENTION**

| Nom:         | Prénom:           |
|--------------|-------------------|
| Rue:         | N°:               |
| Code postal: | Commune/Localité: |
| Tél.:        | E-mail:           |
| Numéro IBAN: | BIC:              |

sollicite une subvention pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources naturelles et pour la mise en valeur des énergies renouvelables dans le domaine du logement.

Prière de cocher la ou les rubrique(s) valable(s) et de soumettre la demande à l'Administration communale.

| Α | Rénovation énergétique et économies d'énergie et de ressources naturelles  | Montant accordé  |
|---|--|--|
| 1 | Conseil en énergie   | 10 % de la subvention<br>étatique avec un<br>maximum de 250 €  |
| 2 | Isolation thermique extérieure ou intérieure des murs extérieurs d'une habitation existante                          | 10 % de la subvention<br>étatique avec un<br>maximum de 1500 € |
| 3 | Isolation thermique de la toiture ou de la dalle supérieure contre une zone non chauffée d'une habitation existante  | 10 % de la subvention<br>étatique avec un<br>maximum de 1000 € |
| 4 | Isolation thermique de la dalle inférieure ou des murs contre<br>sol ou zone non chauffée d'une habitation existante | 10 % de la subvention<br>étatique avec un<br>maximum de 1000 € |
| 5 | Remplacement fenêtres et portes fenêtres   | 25 % de la subvention<br>étatique avec un<br>maximum de 500 €  |
| В | Construction durable   | Montant accordé  |
| 1 | Construction d'un logement durable   | 10 % de la subventior<br>étatique avec un<br>maximum de 1000 € |
| 2 | Établissement d'un certificat LENOZ  | 25 % de la subvention<br>étatique avec un<br>maximum de 500 €  |









| С                | Energies renouvelables & collecte eau de pluie   | Montant accordé  |
|------------------|--|--|
| 1                | Installation solaires photovoltaïques (max. 30 kWp)  | 25 % de la subvention  |
|                  |  | étatique avec un   |
|                  |  | maximum de 1000 €  |
| 2                | Installation solaires thermiques   | 10 % de la subvention  |
|                  |  | étatique avec un   |
|                  |  | maximum de 500 €   |
| 3                | Installation de pompes à chaleur   | 10 % de la subvention  |
|                  |  | étatique avec un   |
|                  | Lockellation diving also officers assumed by many different by the significant of the sig | maximum de 500 €   |
| 4                | Installation d'un chauffage central à granulés de bois, à  | 25 % de la subvention  |
|                  | plaquettes de bois ou à bûches   | étatique avec un<br>maximum de 1000 €  |
| 5                | Installation d'une infrastructure pour la collecte d'eau de pluie  | 50 % de la subvention  |
| 5                | installation d'une limastructure pour la collecte d'éau de pluie   | étatique avec un   |
|                  |  | maximum de 500 €   |
| 6                | Échange d'un système de chauffage fossile contre un système  | maximum ac 500 c   |
|                  | de chauffage renouvelable  | 500€   |
|                  | de chadhage remouvelable   |  |
| D                | Chauffage  | Montant accordé  |
| 1                | Contrôle unique de l'efficacité énergétique (« Heizungscheck »)  | 50€  |
|                  |  |  |
| 2                | Remplacement d'un ancien circulateur de chauffage par une  | 50€  |
|                  | pompe à haute efficacité énergétique (IEE ≤ 0.20)  |  |
| E                | Mobilité douce   | Montant accordé  |
| 1                | Achat d'un vélo ordinaire, d'un vélo électrique ou d'un cycle à  | 25 % de la   |
| 1                | pédalage assisté (Pédélec/max. 0,25 kW et 25 km/h)   | participation  |
|                  |  |  |
|                  | , ,  | •  |
|                  | , ,  | financière étatique  |
| F                |  | •  |
|                  | Borne de recharge électrique   | financière étatique<br>(max. 150 €)  |
| F 1              |  | financière étatique<br>(max. 150 €)<br>Montant accordé   |
|                  | Borne de recharge électrique   | financière étatique<br>(max. 150 €)<br>Montant accordé<br>25 % de la subvention  |
|                  | Borne de recharge électrique   | financière étatique<br>(max. 150 €)  Montant accordé  25 % de la subvention<br>étatique avec un  |
| 1                | Borne de recharge électrique  Installation d'une borne de recharge électrique  | financière étatique (max. 150 €)  Montant accordé  25 % de la subvention étatique avec un maximum de 200€  Montant accordé   |
| 1<br>G           | Borne de recharge électrique Installation d'une borne de recharge électrique  Mobilité durable   | financière étatique (max. 150 €)  Montant accordé  25 % de la subvention étatique avec un maximum de 200€  Montant accordé  10 % de la subvention  |
| 1<br>G           | Borne de recharge électrique Installation d'une borne de recharge électrique  Mobilité durable   | financière étatique (max. 150 €)  Montant accordé  25 % de la subvention étatique avec un maximum de 200€  Montant accordé   |
| 1<br>G<br>1      | Borne de recharge électrique Installation d'une borne de recharge électrique  Mobilité durable Achat d'une voiture électrique  | financière étatique (max. 150 €)  Montant accordé  25 % de la subvention étatique avec un maximum de 200€  Montant accordé  10 % de la subvention étatique avec un maximum de 500€   |
| 1<br>G<br>1      | Borne de recharge électrique Installation d'une borne de recharge électrique  Mobilité durable Achat d'une voiture électrique  Appareils électroménagers   | financière étatique (max. 150 €)  Montant accordé  25 % de la subvention étatique avec un maximum de 200€  Montant accordé  10 % de la subvention étatique avec un maximum de 500€  Montant accordé  |
| 1<br>G<br>1      | Borne de recharge électrique Installation d'une borne de recharge électrique  Mobilité durable Achat d'une voiture électrique  Appareils électroménagers Réparation d'appareils électroménagers (réfrigérateur,  | financière étatique (max. 150 €)  Montant accordé  25 % de la subvention étatique avec un maximum de 200€  Montant accordé  10 % de la subvention étatique avec un maximum de 500€  Montant accordé  50 % de la facture,   |
| 1<br>G<br>1      | Borne de recharge électrique  Installation d'une borne de recharge électrique  Mobilité durable  Achat d'une voiture électrique  Appareils électroménagers  Réparation d'appareils électroménagers (réfrigérateur, congélateur, lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, four, plaque  | financière étatique (max. 150 €)  Montant accordé  25 % de la subvention étatique avec un maximum de 200€  Montant accordé  10 % de la subvention étatique avec un maximum de 500€  Montant accordé  50 % de la facture, avec un maximum de  |
| 1<br>G<br>1      | Borne de recharge électrique Installation d'une borne de recharge électrique  Mobilité durable Achat d'une voiture électrique  Appareils électroménagers Réparation d'appareils électroménagers (réfrigérateur,  | financière étatique (max. 150 €)  Montant accordé  25 % de la subvention étatique avec un maximum de 200€  Montant accordé  10 % de la subvention étatique avec un maximum de 500€  Montant accordé  50 % de la facture, avec un maximum de 100 € par an et par  |
| 1<br>G<br>1<br>H | Borne de recharge électrique  Installation d'une borne de recharge électrique  Mobilité durable  Achat d'une voiture électrique  Appareils électroménagers  Réparation d'appareils électroménagers (réfrigérateur, congélateur, lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, four, plaque de cuisson, micro-ondes)   | financière étatique (max. 150 €)  Montant accordé  25 % de la subvention étatique avec un maximum de 200€  Montant accordé  10 % de la subvention étatique avec un maximum de 500€  Montant accordé  50 % de la facture, avec un maximum de 100 € par an et par ménage   |
| 1<br>G<br>1      | Borne de recharge électrique  Installation d'une borne de recharge électrique  Mobilité durable  Achat d'une voiture électrique  Appareils électroménagers  Réparation d'appareils électroménagers (réfrigérateur, congélateur, lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, four, plaque de cuisson, micro-ondes)  Remplacement d'un appareil électroménager par un appareil  | financière étatique (max. 150 €)  Montant accordé  25 % de la subvention étatique avec un maximum de 200€  Montant accordé  10 % de la subvention étatique avec un maximum de 500€  Montant accordé  50 % de la facture, avec un maximum de 100 € par an et par  |
| 1<br>G<br>1<br>H | Borne de recharge électrique  Installation d'une borne de recharge électrique  Mobilité durable  Achat d'une voiture électrique  Appareils électroménagers  Réparation d'appareils électroménagers (réfrigérateur, congélateur, lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, four, plaque de cuisson, micro-ondes)   | financière étatique (max. 150 €)  Montant accordé  25 % de la subvention étatique avec un maximum de 200€  Montant accordé  10 % de la subvention étatique avec un maximum de 500€  Montant accordé  50 % de la facture, avec un maximum de 100 € par an et par ménage  10 % de la facture,                    |
| 1<br>G<br>1<br>H | Borne de recharge électrique  Installation d'une borne de recharge électrique  Mobilité durable  Achat d'une voiture électrique  Appareils électroménagers  Réparation d'appareils électroménagers (réfrigérateur, congélateur, lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, four, plaque de cuisson, micro-ondes)  Remplacement d'un appareil électroménager par un appareil de la classe énergétique la plus élevée (réfrigérateur,  | financière étatique (max. 150 €)  Montant accordé  25 % de la subvention étatique avec un maximum de 200€  Montant accordé  10 % de la subvention étatique avec un maximum de 500€  Montant accordé  50 % de la facture, avec un maximum de 100 € par an et par ménage  10 % de la facture, avec un maximum de |









## Les conditions d'octroi des mesures énumérées ci-dessus sont les suivantes :

- 1. Les subventions reprises aux points A, B, C, F et G sont subordonnées au bénéfice d'une aide financière attribuée par l'Etat en vertu du règlement grand-ducal du 12 décembre 2012 instituant un régime d'aides pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables dans le domaine du logement. Un certificat attestant l'obtention de cette prime est à joindre à la demande. La demande de subvention doit être introduite au plus tard 3 mois après réception du document attestant le montant de la subvention obtenue de la part de l'Etat.
- 2. Pour le point C6 la facture respective dûment acquittée est à joindre à la demande. La demande de subvention doit être introduite au plus tard 3 mois après réception de la facture. Cette subvention est accordée supplémentairement à celle pour l'installation d'une pompe à chaleur ou d'un chauffage central à granulés de bois, à plaquettes de bois ou à bûches lorsque le chauffage à mazout est retiré.
- 3. Pour les points D1 et D2 la facture respective dûment acquittée est à joindre à la demande. La demande de subvention doit être introduite au plus tard 3 mois après réception de la facture.
- 4. Pour le point D2 un certificat de la nouvelle pompe attestant un Indice d'Efficacité Energétique selon la réglementation (CE) 641/2009 de la Commission européenne d'au moins 0,20 ou plus efficace (IEE ≤ 0,20) est à joindre à la demande.
- 5. Un seul vélo ordinaire, électronique ou cycle à pédalage assisté est subventionné par personne et par période de cinq années. L'aide financière n'est allouée que pour les véhicules neufs. La demande de subvention doit être introduite au plus tard 3 mois après l'acquisition et la facture respective dûment acquittée est à joindre à la demande.
- 6. Pour le point H et H2 la facture respective dûment acquittée est à joindre à la demande. La demande de subvention doit être introduite au plus tard 3 mois après réception de la facture.

Chaque demande de subvention se référant à la délibération présente doit comprendre le formulaire de demande dûment rempli, la facture du service ou du produit fourni dûment acquittée ainsi que tous les documents spécifiques énumérés ci-dessus aux points 1 à 4 de l'article 4. Chaque demande est transmise au collège échevinal qui y statue.

Le montant de la subvention accordée ne peut en aucun cas dépasser la dépense effectuée par le requérant diminuée du montant de la subvention étatique.

La subvention est sujette à restitution si elle a été obtenue par suite de fausses déclarations ou de renseignements inexacts.









L'introduction de la demande comporte l'engagement du demandeur à autoriser les représentants de l'administration communale à procéder sur place aux vérifications nécessaires. L'administration communale se réserve le droit de demander toute pièce supplémentaire qu'elle juge nécessaire pour pouvoir vérifier le respect des conditions prévues pour l'octroi de la subvention.

Le collège des bourgmestre et échevins veillera régulièrement à l'attribution des mesures d'aides financières et soumettra au conseil communal, le cas échéant, les mesures nécessaires à une adaptation du présent règlement.

|                            | / / /                  |  |  |  |  |
|----------------------------|------------------------|--|--|--|--|
|                            | Signature du demandeur |  |  |  |  |
|                            |                        |  |  |  |  |
| Réservé à l'Administration |                        |  |  |  |  |
| Numéro :                   |                        |  |  |  |  |
| Date d'entrée :            |                        |  |  |  |  |
| Subvention :               |                        |  |  |  |  |
| accordée montant (€) :     |                        |  |  |  |  |
| refusée motif :            |                        |  |  |  |  |

## Information RGPD

Les données personnelles collectées à travers ce formulaire font l'objet d'un traitement par l'administration communale de Waldbillig. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données personnelles conformément au Règlement Européen de Protection des Données du 25 mai 2018. Les données collectées seront conservées jusqu'à révocation de votre part, conformément aux exigences légales prévues en la matière. Vous pouvez faire valoir vos droits en adressant votre demande à dpo@waldbillig.lu